



Commune de Lucens

Municipalité

Service technique intercommunal / Service des routes

Préavis n° 06 – 2016 au Conseil communal

Rénovation éclairage public II
Changement de points lumineux
Crédit demandé : Fr. 206'070.-

Lucens, le 8 août 2016

Table des matières

1	Objet du préavis	1-3
2	Préambule	2-3
3	Travaux à réaliser	3-3
3.1	Eclairage autour du bâtiment Voirie	3-3
3.2	Chemin des Crétuz	3-3
3.3	Quartier Ponty	3-4
4	Environnement	4-5
5	Demande de crédit et financement	5-5
5.1	Récapitulatif des coûts	5-5
5.2	Financement	5-5
6	Conclusions	6-5

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1 Objet du préavis

En 2014, un premier préavis qui portait sur la rénovation de l'éclairage public, suite à l'arrêt de production des lampes à Vapeur de mercure, a été accepté par le conseil communal. Ces travaux sont terminés à ce jour. Le nouveau préavis concerne les lampes sodium, celles de couleur jaune, dont l'arrêt de production est annoncé pour 2018 (date à confirmer). Toutefois, il y a une première génération de lampes dont la production cesse déjà cette année. Ces lampes concernent quelques points lumineux de notre territoire communal.

2 Préambule

La Commune de Lucens compte environ 1200 points lumineux dont les plus anciens, avec le changement des normes écologiques, nécessitent un remplacement des lampes et de leurs composants. L'arrêt de production annoncé en 2018 reste toutefois à confirmer, car comme pour la vapeur de mercure qui a été remplacée progressivement, les lampes à sodium devront être changées petit à petit.

Lors de travaux routiers importants, comme la route de Moudon, nous profitons de remplacer les points lumineux afin de supprimer ces lampes à sodium, mais ces travaux ne couvrent pas toutes les routes ou chemins communaux.

3 Travaux à réaliser

3.1 Eclairage autour du bâtiment Voirie

L'éclairage aux alentours du bâtiment de la Voirie **est** encore équipé de lampes à vapeur de mercure et nous profitons de ce deuxième préavis pour les inclure dans les travaux.

Montant Investissement

Fr. 13'500.-

3.2 Chemin des Crétuz

Ce chemin a des lampes de type "Tube fluorescent" et l'alimentation se fait en aérien. L'éclairage dudit chemin n'est pas optimum et pose quelques problèmes de sécurité

aux riverains, qui nous l'ont fait savoir dans plusieurs courriels. Lors des travaux à l'avenue de la Vignette en 2008, nous avons anticipé l'éclairage de ce chemin en posant le tube destiné à l'éclairage au bord de la route. Lors des derniers travaux d'éclairage une erreur commise par notre fournisseur nous a permis d'obtenir 9 mâts gratuitement, que profitons de poser sur ce chemin.

Montant Investissement Fr. 16'500.-

Au vu de l'alimentation aérienne de l'éclairage, nous avons rencontré à plusieurs reprises des problèmes avec les arbres de la Placette jouxtant le chemin des Crétuz. Notre paysagiste communal propose de les élaguer. L'élagage ornemental se pratique dans le but d'adapter un sujet à ses contraintes environnementales (route, habitation, ligne électrique, concurrence d'autres végétaux). Il n'a d'autre but que d'adapter le volume et d'orienter son esthétique générale. Ces travaux seraient effectués par une entreprise spécialisée.

Montant Investissement Fr. 9'000.-

3.3 Quartier Ponty

Dans ce quartier se trouve le plus grand nombre de lampes sodium de 1^{ère} génération, et nous vous proposons le remplacement complet de ces lampes dans les rues adjacentes, tel que Chemin de la Ferme ou des Combes. Il n'y a pas de travaux routiers planifiés sur ces chemins. Les Chemins du Refuge et du Bosquet sont déjà équipés d'un nouvel éclairage.

En ce qui concerne la route de Ponty, des travaux de réfection seront certainement planifiés lors de la prochaine législature, donc nous n'adaptions que les têtes, en laissant les mâts sur toute la montée. Lors de prochains travaux de réfection, nous reprendrons les têtes et les monterons sur les nouveaux mâts, qui seront positionnés dans le bon intervalle.

- Rte de Ponty	Fr. 20'350.-
- Rte de Bussy	Fr. 20'600.-
- Ch. Prés de la Grange	Fr. 21'600.-
- Ch. de la Ferme	Fr. 23'600.-
- Ch. des Combes	Fr. 19'600.-
- Ch. des Ecureuils	Fr. 10'900.-
- Ch. de Bellevue	Fr. 19'600.-

Montant Total d'investissement Fr. 136'250.-
pour le Quartier de Ponty

4 Environnement

Les aménagements proposés vont améliorer les conditions d'éclairage public et de sécurité dans les rues concernées.

D'autres mesures liées aux choix adéquats des matériaux et des méthodes de construction complèteront l'attention qui sera portée à l'aspect environnemental.

5 Demande de crédit et financement

5.1 Récapitulatif des coûts

Postes détaillés	Montant HT	Taux TVA	Montant TVA	TVA récupérable	Montant Préavis
Eclairage autour Bâtiment Voirie	13'500.00	8.0%	1'080.00	0.00	CHF 14'580.00
Chemin des Crétuz - Eclairage	16'500.00	8.0%	1'320.00	0.00	CHF 17'820.00
Chemin des Crétuz - Elagage	9'000.00	8.0%	720.00	0.00	CHF 9'720.00
Quartier de Ponty	136'250.00	8.0%	10'900.00	0.00	CHF 147'150.00
Honoraires STILV	6'000.00	0.0%	0.00	0.00	CHF 6'000.00
Divers imprévus TTC	10'000.00	8.0%	800.00	0.00	CHF 10'800.00
TOTAL	191'250.00		14'820.00	0.00	CHF 206'070.00

Montant Total Net Préavis	CHF 206'070.00
----------------------------------	-----------------------

5.2 Financement

La Municipalité propose de financer ce projet par le biais d'un prélèvement sur les Fonds Futurs investissements et Fonds de réserve général.

6 Conclusions

Au vu de ce qui précède, et restant à votre disposition pour tout complément d'information, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de donner votre accord pour l'exécution de ces travaux de Rénovation de l'éclairage II - Changement de points lumineux, ainsi qu'aux conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Lucens

Vu le préavis Municipal No 06-2016,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Où le rapport de la commission

d é c i d e

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de rénovation l'éclairage public précité, pour un montant de Fr. 206'070.00;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever le montant de Fr. 75'316.70 sur le compte Fonds Futurs investissements N° 9282.4, s'élevant à ce jour à Fr. 75'316.70;
3. D'autoriser la Municipalité à prélever le solde, soit un montant de Fr. 130'753.30, sur le compte Fonds de réserve général N° 9282.0, s'élevant à ce jour à Fr. 1'183'057.07.

Municipal responsable : S. Schüpbach

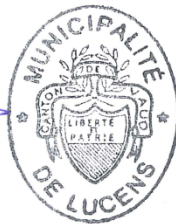
Approuvé en séance de Municipalité le 8 août 2016

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



E. Berger



La Secrétaire :



C.-L. Cruchet

Annexes : Divers plans d'aménagement